

## CONSEIL MUNICIPAL 7 OCTOBRE 2016

Les membres du conseil municipal, convoqués le 27 septembre 2016 par Vincent DUCREUX, Maire, se sont réunis sous sa présidence le 7 octobre 2016 à 20 h 30.

Absentes excusées : Yvette ROCHETTE procuration à Pascale ROCHETIN  
Anne TISSOT

### CAMPING MUNICIPAL

#### I - RESEAU ELECTRIQUE :

Dans le cadre de la rénovation des équipements du camping municipal, il avait été inscrit au budget 2016 la réhabilitation du réseau électrique qui comprend à la fois le câblage et le remplacement des bornes des branchements électriques ainsi que l'éclairage de balisage des allées, soit :

- 24 bornes 2 prises + éclairage
- 3 bornes 2 prises + eau + éclairage
- 2 bornes 1 prise + éclairage
- 3 bornes 3 prises
- 9 bornes éclairage seul
- 1 borne 3 prises sans éclairage
- 1 borne 2 prises sans éclairage
- 9 mâts équipés avec leds 39 W

Le projet qui a été examiné en commission « travaux » est évalué à 60 368 € H.T. Le conseil municipal a approuvé ces travaux dont la maîtrise d'ouvrage sera déléguée au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) qui peut les faire réaliser pour le compte de la commune. Le montant de la participation communale s'élèvera à 47 087 € H.T.

#### 2 - TARIFS 2017

L'assemblée municipale a adopté les nouveaux tarifs du camping municipal qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

	2017
<b>GITE D'ETAPE :</b>	
* 1 journée avec nuit	18,00 €
* Location gîte sans hébergement jusqu'à 20 h	130,00 €
* Location de draps : la paire	10,00 €
<b>Tarifs journaliers :</b>	
* forfait : emplacement 2 pers + 1 véhicule	17,00 €
* forfait journalier camping car avec 2 pers.	17,00 €
* nuitée par personne	5,00 €

* enfant moins de 7 ans	2,00 €
* emplacement   tente ou   caravane	5,00 €
* emplacement   camping car	7,50 €
* véhicule   auto ou   moto	3,00 €
* électricité 6 ampères	4,50 €
<b>Forfait :</b>	
<b>Saison : du 1er avril au 30 septembre</b>	930 €
* par personne supplémentaire	85 €
* par véhicule supplémentaire	58 €
<b>1 mois : Juillet ou Août</b>	390 €
* par personne supplémentaire	75 €
* par véhicule supplémentaire	45 €
<b>2 semaines : Juillet ou Août</b>	250 €
<b>1 mois : Avril-Mai-Juin ou Septembre</b>	250 €
* par personne supplémentaire	35 €
* par véhicule supplémentaire	28 €
<b>Garage Mort :</b>	
* Juillet ou Août	20 €
* Juin ou Septembre	10 €
* Autres mois (non-gardé)	5 €
	<b>2017</b>
<b>CHALETs</b>	
<b>Mois <i>sauf de juin à septembre</i></b>	580 €
<b>Semaine</b>	
* Juillet ou Août	430 €
* Juin ou Septembre	380 €
* Petites vacances scolaires	340 €
* Octobre à mai (sauf vacances scolaires)	300 €
<b>Week-end (1 nuit)</b>	110 €
<b>Week-end (2 nuits)</b>	150 €
<b>Nuit supplémentaire au-delà de 2 nuits</b>	70 €
* Location de draps : la paire	10 €
* Chauffage entre le 1er octobre au 30 mai	
- la semaine	40 €
- le week end (2 nuits)	25 €
* Location d'une télévision :	
- la semaine	
- la journée	COMPRIS

## ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a approuvé les travaux qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEL en vue du remplacement de l'armoire de commande de l'éclairage public au lieu-dit « La République » soit une dépense de 2 109 € H.T à la charge de la commune.

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1 – DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE DE LA PREFECTURE :

Le conseil municipal a autorisé la signature de la convention d'adhésion à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Cette convention est proposée gratuitement par le Département de la Loire.

### 2 - REGLEMENTATION DES BOISEMENTS :

La commission intercommunale d'aménagement foncier instaurée par le Département de la Loire, qui regroupait les représentants issus des communes de Planfoy et Saint-Genest-Malifaux, a validé un projet de règlement et de zonage des boisements.

Au cours de l'enquête publique, la commune avait demandé que le recul des plantations, par rapport aux limites de parcelles agricoles, soit porté de 10 à 20 mètres et que le recul, par rapport aux parcelles bâties, soit maintenu à 150 mètres comme cela avait été prescrit par arrêté municipal du 27 février 2003.

Le conseil municipal a donné un avis favorable au nouveau projet de réglementation et au plan de zonage transmis par le Département de la Loire tout en demandant le maintien de la prescription du recul de 150 mètres prévue par l'arrêté du 27 février 2003, sachant que seule la première observation sur le recul de 20 mètres a été prise en compte.

### 3 - INSTALLATION CLASSEE LA RICAMARIE :

La Société SAMUEL ROCHE a sollicité une autorisation d'exploiter une unité de fabrication de sangles techniques sur la commune de la Ricamarie. Ce projet est soumis à une enquête publique du 12 septembre au 12 octobre inclus. Le conseil municipal a donné un avis favorable sur ce dossier.

## CINEMA JULES VERNE – TARIFS

Le conseil municipal a complété la grille des tarifs du Cinéma Jules Verne en adoptant un tarif identique pour l'ensemble du dispositif « écoles au cinéma », soit 2,50 € le ticket.

	2013	2014	2015	2016
<b>BILLETTERIE CINEMA</b>				
* Tarif normal	6,30 €	6,30 €	6,30 €	6,30 €
* Tarif réduit (moins de 16 ans)	5,30 €	5,30 €	5,30 €	5,30 €
* Tarif - 14 ans		4,00 €	4,00 €	4,00 €
* Tarif exceptionnel	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
* Tarif famille carte de 10 entrées valable 6 mois (5 entrées max/séance)	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
* Abonnement individuel carte nominative (5 entrées valable 6 mois)	26,00 €	26,00 €	26,00 €	26,00 €

* Tarif scolaire (groupe)	4 € / pers	4 € / pers	4 € / pers	4 € / pers
* Tarif "collège - lycée et écoles au cinéma"	2,50 €/pers	,50 €/pers	2,50 €/pers	2,50 €/pers

## SERVICE DENEIGEMENT

Afin de maintenir un bon état des équipements nécessaires au travail de déneigement, le conseil municipal a approuvé le renouvellement de l'étrave qui équipe le véhicule Poids Lourds des services techniques, soit une dépense de 8 614 € HT. Une subvention sera sollicitée auprès du département de la Loire.

## SERVICE DES EAUX – MARCHE DE TRAVAUX

Après l'adoption de l'avant-projet détaillé de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable entre les réservoirs du Grand Bois et le hameau des Chomeys, une consultation des entreprises avait été engagée selon la procédure des marchés adaptés.

Suite à l'examen des différentes offres, le conseil municipal a retenu la proposition de l'entreprise SEETP la mieux classée dans les différentes variantes proposées. Cette entreprise prévoit de réaliser le chantier en utilisant une trancheuse tout en déroulant des longueurs de tuyau en PEHD renforcé d'une longueur de 200 mètres ce qui permet de réduire les délais d'exécution tout en garantissant la qualité des travaux.

Le maire a été autorisé à signer un marché de travaux de 281 699 € HT qui sera entièrement autofinancé par le service des eaux de la commune.

## AMENAGEMENT IMPASSE MAIRIE et ABORDS BIBLIOTHEQUE

Les travaux d'aménagement de l'impasse de la mairie et des abords de la bibliothèque, sont achevés. La réalisation d'un muret de soutènement supplémentaire a donné lieu à un avenant n° 1 de 2 370 € au marché de travaux initial.

## AFFAIRES SCOLAIRES

Les effectifs des établissements scolaires de la commune à la rentrée 2016 sont les suivants :

	Ecole de l'Etang	Ecole de la République	Ecole St-Joseph	Collège St-Régis	Lycée Agricole	TOTAL
2014/15	153	18	160	381	90 + 30 et 30	862
2015/16	153	18	150	392	90 + 30 et 30	863
2016/17	160 <i>dont 22 extérieurs</i>	16 <i>dont 3 extérieurs</i>	162 <i>dont 45 extérieurs</i>	369	90 + 60 <i>en alternance 1/2</i>	857

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

### **1 - PROJET GENDARMERIE – SECONDE ESQUISSE :**

La première esquisse d'aménagement de la future Gendarmerie, présentée en séance le 8 juillet, a évolué pour prendre en compte les observations faites tant d'un point de vue fonctionnel qu'urbanistique.

Le nouveau plan de masse, présenté par LOIRE HABITAT et communiqué au conseil municipal, permet un aménagement plus cohérent par rapport à l'habitat existant tout en préservant une possibilité d'extension pour le futur.

### **2 PLAN LOCAL D'URBANISME - ENQUETE PUBLIQUE :**

A l'issue des trois mois réglementaires après l'arrêt du projet de PLU, les Personnes Publiques Associées à la procédure ont toutes rendu un avis favorable assorti parfois de remarques. Ces avis ont été joints au dossier d'enquête publique qui se déroule actuellement du 5 octobre au 4 novembre.

A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur disposera lui-même d'un délai d'un mois pour faire connaître son avis, avant une nouvelle réunion de la commission chargée de la révision du PLU et une dernière délibération de l'assemblée municipale.

### **3 - COMMUNAUTE DE COMMUNES – COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES :**

Le conseil des maires a été convoqué à trois reprises par le président de la communauté de communes depuis le mois de juin 2016. Une réflexion est engagée sur les remontées de compétences dans le cadre du schéma de mutualisation mais également au regard de la loi NOTRe.

Celle-ci présentée au cours d'une journée d'information ouverte à l'ensemble des élus du territoire, le 4 octobre 2016, et suivie d'un échange, prévoit le transfert progressif entre le 1.01.2017 et le 1.01.2020 de plusieurs compétences des communes au niveau intercommunal.

La communauté de communes des Monts du Pilat doit donc faire évoluer ses statuts pour exercer ces nouvelles compétences, telles que l'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage en 2017, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) en 2018, l'assainissement collectif, non collectif et l'eau à l'horizon 2020 ainsi que le transfert des zones artisanales qui sont restées communales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. De même, il a été évoqué l'avenir des plans locaux d'urbanisme et la création de maisons de services au public (MSAP).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h20